

tale dans ces terres qui font l'objet de revendications globales et particulières?

**M. Schneider:** Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député d'en face, qui a une vaste expérience de la Chambre des communes, reconnaît en moi un spécialiste de la question dont je viens de vous entretenir assez longuement.

Je voudrais que le député sache que je ne suis pas le seul. Étant donné l'intérêt que les ministériels ont porté à l'élaboration du projet de loi C-78, c'est un grand nombre de spécialistes de la question que le député a devant lui.

Je le remercie donc non seulement du compliment, mais aussi de m'avoir fourni l'occasion de préciser qu'il y a un grand nombre de spécialistes, un grand nombre de gens qui ont mis tout leur coeur à élaborer ce projet de loi.

J'ose espérer que tous les députés envisageront ce projet de loi du point de vue de ce qu'il peut apporter aux autochtones du Canada et qu'ils ne se lanceront pas dans de longs débats, ce qui ne ferait que nous donner la chance d'énumérer tous les avantages que le projet de loi présente, tant pour les autochtones que pour l'environnement.

Le député a fait allusion à une situation catastrophique en Saskatchewan. Je voudrais répliquer brièvement. Malgré mes espoirs, je croyais peu probable que la période des questions et observations suivant mon discours passe sans qu'il ne soit question de ce qui se passe dans cette province.

Je conviens avec lui que la situation est désastreuse, mais je vois néanmoins les choses d'un oeil différent. J'espérais que ce cas particulier, qui n'a rien à voir avec les terres revendiquées par les autochtones, pourrait être examiné à un moment plus opportun.

Vu que le député l'a mentionné et qu'il semble tenir à l'examiner aujourd'hui, je me ferai un plaisir de vous faire part de mon opinion sur ce qui constitue à mon sens une situation catastrophique en Saskatchewan.

Il parlait bien sûr du barrage Rafferty-Alameda.

**M. Fulton:** Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. J'ai parlé du projet Rafferty-Alameda, mais seulement dans le préambule de ma question. Je ne sais pas si le député a rédigé lui-même l'allocution qu'il vient

### *Initiatives ministérielles*

de prononcer ou si quelqu'un d'autre l'a fait, mais il a laissé entendre que lorsque ce projet de loi sera adopté et promulgué, les terres qui ont fait l'objet de négociations globales avec le gouvernement fédéral seront soumises à un processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Le député pourrait-il être un peu plus précis et renvoyer la Chambre et les membres des premières nations qui sont à l'écoute à l'article du projet de loi auquel il fait allusion?

**M. Schneider:** Monsieur le Président, vous croyez probablement comme moi que cela ne justifiait pas plus un rappel au Règlement que ce qui s'est passé à l'autre endroit n'en constituerait un au sein de notre assemblée d'élus.

Je voulais en venir au volet de la question auquel le député a fait allusion. J'allais faire abstraction de toute observation sarcastique quant à savoir si, en fait, j'ai rédigé moi-même mon allocution. Certes, j'ose croire que le député m'accordera le bénéfice du doute et que, si j'ai pris la parole à ce sujet, c'est que je m'intéresse au moins à la question.

Ensuite, j'ai probablement puisé dans des rapports d'études pour mettre au point mes observations. Je suis encore. . .

**M. Fulton:** Monsieur le Président, je n'ai dit ce que j'ai dit que parce que le député a lu son allocution d'un bout à l'autre. Ce n'est pas habituellement ce qu'on fait lorsqu'on a rédigé soi-même son allocution.

**M. Schneider:** Monsieur le Président, malgré l'avantage physique évident que le député a sur moi, étant plus grand d'un pied et plus lourd d'une centaine de livres, je ne tiendrai absolument aucun compte de son insinuation voulant que je ne sache pas de quoi je parle, ce qui me paraît être essentiellement l'objet de son intervention.

Je me permettrai également de me poser des questions sur l'intelligence qui sous-tend la question.

Dans le préambule de sa question, monsieur le Président, le député a parlé d'une situation catastrophique, et je voudrais m'y attarder un instant avant de passer au reste de sa dissertation, comme je pense en avoir parfaitement le droit.

Le député qui voudrait critiquer ce projet comprendrait et apprécierait mieux la situation catastrophique s'il